

**AVIS DE PASSAGE SUR DES PARCELLES RIVERAINES DES COURS D'EAU
POUR L'ELABORATION DU CONTRAT TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA CREUSE AVAL**

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a confié au bureau d'études GEONAT de Limoges, l'élaboration du contrat territorial milieux aquatiques « Creuse Aval ».

L'élaboration de ce contrat repose, dans un premier temps, sur une étude comprenant un état des lieux et un diagnostic détaillé des problématiques du territoire au regard des milieux aquatiques et de la ressource en eau en vue de construire, ensuite, un programme d'actions afin de réduire/supprimer ces problématiques.

A ce titre, les chargés de missions du bureau d'études GEONAT vont parcourir, de mars à juin 2023, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret concerné par l'étude, en longeant certains linéaires de cours d'eau (hors jardins ou cours privées).

La collectivité remercie par avance les propriétaires et locataires de permettre l'accès aux chargés de missions du bureau d'étude à ces parcelles riveraines.

Pour toute question à ce sujet ou pour une opposition à ce passage, vous pouvez contacter la technicienne rivière de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au 05 55 41 72 72 (Anne FERANDON).

Fait à Guéret, le 22 février 2023.



M. Jacques VELGHE,

Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement individuel et collectif, des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI